



# Révision des statuts du PSF - Réunion 1

## Mercredi 13 septembre 2017 à 19h30

au local PSF à Fribourg

Présents : Auffiero Giuseppe (PS Singine), Simon Bischof (PS Glâne), Chantal Ding (PS Broye),  
Martine Fagherazzi (PS Femmes), Antonin Lederrey (PS Lac), Matthieu Loup (PS  
Fribourg-Ville), Philippe Pasquier (PS 60+), Jacqueline Raemy (PS Sarine-Campagne),  
Antoinette Romanens (PS Veveyse), Oliver Mitulla (Jeunesse socialiste)  
Ursula Schneider Schuettel (Bureau), Catherine Thomet (Bureau), Benoît Piller (Bureau)

Excusés : -

Distribution: Présents, excusés

### Ordre du jour:

1. Bienvenue
2. Analyse des documents distribués
3. Répartition des tâches
4. Echéancier
5. Divers

### 1. Bienvenue

Présentation de l'idée générale:

Le but de cette révision de statuts est de répondre aux diverses interrogations de ces dernières années et de clarifier divers points.

L'idée est de parler d'abord tous ensembles puis de faire des sous-groupes qui feront des propositions. A la fin, toutes les modifications faites par les groupes seront réunies en un seul document et rediscutées par le groupe de travail puis transmises au comité directeur.

L'échéancier: Fin du projet pour transmission au comité directeur, fin janvier 2018.

Il faut prévoir 3 à 4 réunions et une ou deux en sous-groupe.

## 2. Analyse des documents distribués

### 2.1. Les documents suivants ont été distribués:

- Statuts du PSF\_F.pdf / Statuts du PSF-D.pdf
- Reglement\_contributions\_2012\_versionfinale.pdf
- Barème des cotisations.pdf
- Statuts du PSF - comite-assemblee-congres-v4.pdf
- PS Suisse-statuts\_2016\_a5\_f.pdf / SP Schweiz-statuten\_2016.pdf

#### Statuts du PSF\_F.pdf / Statuts du PSF-D.pdf

Statuts actuellement en vigueur.

#### Règlement contributions 2012 versionfinale.pdf

Ce règlement définit comment les différents groupes doivent contribuer financièrement.

#### Barème des cotisations.pdf

Indique combien les membres doivent cotiser.

#### Statuts du PSF - comite-assemblee-congres-v4.pdf

C'est une comparaison des tâches du comité, congrès et assemblée des membres.

#### PS Suisse-statuts 2016 a5 f.pdf / SP Schweiz-statuten 2016.pdf

Texte de référence. Les statuts du PS Fribourgeois doivent s'y référer.

## 2.2. Analyse des statuts actuels

Les statuts sont lus article par article et divers commentaires sont faits quant aux points qui devraient être rectifiés, approfondis, détaillés

### I. **But** **Article 2**

A voir si des modifications sont à faire

### II. **Forme juridique** **Article 2**

- statuts des groupements, femmes, 60+, jeunes, migrants
- structure du parti, fédérations, sections

Question à se poser : Sommes-nous une association ?

Quelle forme juridique donne-t-on au groupement (Femmes socialistes, Jeunesses socialistes, PS 60+, PS Migrant-e-s)

Chaque groupement est une association et le PSF est une fédération (à voir l'art. 2)

En principe le parti cantonal fédère les huit fédérations qui sont des fédérations dans les fédérations.

### III. **Membres** **Article 2**

- payement des cotisations, passage de membres à sympathisants

Le statut de membre est lié au paiement d'une cotisation. Le PS Fribourgeois doit reverser un montant de Fr. 55.00 et dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018 de 65.00/par membre cotisant au PS Suisse d'où la nécessité de tenir les listes à jour.

La réflexion suivante est à faire : Doit-on continuer ainsi, La personne payant une cotisation est considérée comme membre ou doit-on également accepter les personnes ne payant pas de cotisation comme membres tout en sachant que les membres ont droit de vote.

Au congrès : les fédérations ont droit selon leur nombre de membres à des délégué-e-s qui reçoivent une carte de vote à l'entrée.

A l'assemblée des membres : Tout membre à droit de vote, mais aucun contrôle n'est fait à l'entrée.

### IV. **Sections et fédérations de districts** **Article 4**

- Structure financière des sections ?
- Structure financière des fédérations ?

Les réflexions suivantes sont à faire :

Comment traite-t-on les problèmes lors de fusion. Les sections devraient représenter les communes électorales.

A réfléchir :

Comment les sections sont-elles considérées au niveau du PS Suisse.

La structure financière des entités est à revoir

L'harmonisation des cotisations également est à revoir

Il faudrait introduire le PS Migrant-e-s, le PS 60+ etc.

Les PS60+, Les Femmes ainsi que les jeunes sont des groupements, ceci doit être spécifié dans les statuts

## Fédérations

### Article 5

A voir si des modifications sont à faire

## V. Organes

### Article 6

A voir si des modifications sont à faire

## V.a) Congrès cantonal

### Article 7

Les réflexions suivantes sont à faire :

Les membres des commissions vérificatrices des comptes, de rédaction du journal officiel participent de droit au congrès et ont droit de vote. Est-ce correct ?

Faut-il mettre ici la procédure de choix des délégués ?

## Article 8

A été supprimé. Précédemment le texte était le suivant :

*Les fais des délégué-e-s au congrès, à l'assemblée des délégué-e-s ou de tout autre membre mandaté par le congrès ou le Comité directeur, sont défrayés selon un règlement spécial. Ce règlement est établi par le Comité directeur et ratifié par le congrès*

Cet article ne devrait-il pas être à nouveau mentionné dans les statuts ?

## Article 9

Le congrès se réunit toutes les années.  
Ceci est nécessaire afin d'approuver les comptes.

## Article 10

A voir si des modifications sont à faire

## Article 11

Est-ce que les fédérations pourraient aussi demander un congrès extraordinaire ?

## Article 12

Ici le bureau est un bureau électoral. Sur quel règlement le bureau prend ces décisions (loi des communes). Le bureau devrait être renommé (nouvelle désignation) car il y a confusion avec le "bureau exécutif" du parti.

## Article 13

A voir si des modifications sont à faire

## Article 14

A voir si des modifications sont à faire

## V. b) Assemblée des membres

### Article 15

Les réflexions suivantes sont à faire :

Lors d'une prise de position par l'assemblée des membres du PSF, est-ce que les districts/sections doivent suivre cette prise de position ?

Lors d'un lancement d'une initiative, qui prend la décision, l'assemblée des membres ou le congrès ?

#### V. c) Comité directeur cantonal Article 16

Il faut se poser la question sur le nombre de personnes au sein du comité directeur et le rôle du comité directeur. Ne faut-il pas avoir deux structures, soit un comité exécutif (bureau) et un comité élargi (discussion thème)

Actuellement le bureau est considéré comme comité exécutif, mais le nombre n'est pas défini (voir article 9d)

#### V. d) Groupe des député-e-s au Grand Conseil Article 17

Rien n'est clair dans les statuts actuels sur le financement. Chaque année la caisse des député-e-s verse au parti cantonal une contribution et lors d'élection elle verse des montants plus importants.

A voir comment clarifier la situation dans les statuts

#### V. e) Commission de vérification des comptes Article 18

Actuellement le nombre est fixé à trois membres. Pour l'instant nous avons deux membres

A voir si des modifications sont à faire

#### V. f) Commission de rédaction des journaux officiels Article 20

A voir si des modifications sont à faire

#### V. g) Commissions spéciales Article 22

A voir si des modifications sont à faire

#### VI. Finances du PSF Article 23

La caisse du PSF est alimentée par les cotisations des membres et les contributions des élu-e-s, des nommé-e-s. (voir règlement des contributions)

Les réflexions suivantes sont à faire :

La fixation des cotisations doit-elle passer par le congrès lorsque le PS Suisse augmente le montant de la cotisation par membre que les partis cantonaux doivent leur verser ?

La question des Préfets : Le PSF a participé l'année dernière à la campagne des préfets. La question est à se poser pour les districts qui n'ont pas encore de préfets en place, et qui mettrait une personne sur la liste pour les prochaines élections, comment financer une telle campagne. Les Préfets en place paient à ce jour leur contribution au district.

Pour les nommé-e-s : A voir s'ils sont nommés par le canton ou par les communes

Les juges de paix sont nommé-e-s par le district mais versent leur contribution au canton, est-ce correct?

Lors de constitution d'assemblée constitutive qui prend en charge les dépenses ?

Lors d'élection qui prend quoi en charge (Fédérations, sections ou canton)

#### VII. Représentations aux Chambres fédérales et au Grand Conseil Article 24

A voir si des modifications sont à faire

## VIII. Dissolution du PSF

### Article 25

A voir si des modifications sont à faire

## IX Révision des statuts

### Article 26

A voir si des modifications sont à faire

## X Disposition transitoires

### Article 27

A voir si des modifications sont à faire

## XI Disposition finales

### Article 28

A voir si des modifications sont à faire

Quelques autres réflexions :

Le bureau ne devrait-il pas être un organe à part entière du PSF ?

Les organes, groupe de travail au grand conseil ne devraient-ils pas être des organes du PSF?

La version officielle en français devrait être mentionnée dans les statuts.

## 3. Répartition des tâches

Différents groupes sont composés qui travailleront sur les sujets suivants:

**Administration ( Art I,II,III, VIII à XI)** Antoinette, Jacqueline et Philippe

**Structures (Art IV, VII)**  
(Fédérations, Sections, Femmes, Jeunes, Migrants)  
Oliver, Simon, Martine

**Compétences (Art V a) à V g )**  
(Congrès, Assemblées, Comité, Bureau)  
Ursula, Giuseppe

**Finances (Art VI)**  
(Cotisations, participation des élus, des nommées)  
Matthieu, Antonin, Chantal

## 4. Echancier

Il faut prévoir deux réunions par groupe

La première épreuve des statuts devrait être terminée au mois de janvier 2018, afin de la présenter au bureau et au comité directeur

**Prochaine réunion du groupe le 29 novembre 2017, 19h00 au local du PSF**

## 5. Divers

Rien à signaler.

Annexe : Liste des structures Fédérations/Sections.